



MILLER THOMSON
AVOCATS | LAWYERS

MILLER THOMSON SENCRL
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 3700
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5
CANADA

TÉL. 514.875.5210
TÉLÉC. 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 11 avril 2019

Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Séance de travail relative aux critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension de réseau et à la révision de la méthode d'élaboration du plan de développement – Suivi des décisions D-2017-028 et D-2018-175
Notre dossier : 111216.0086 et 111216.0096

Chère consœur,

Dans le cadre de sa décision D-2017-028 (aux paragraphes 67 et suivants), la Régie autorisait Gazifère Inc (ci-après « **Gazifère** ») à procéder à la tenue d'un maximum de quatre (4) séances de travail portant sur les critères applicables aux fins d'analyser la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gazifère, ces séances devant regrouper le distributeur, les intervenants reconnus au dossier R-3969-2016 et le personnel de la Régie.

Une première séance de travail sur ce sujet a eu lieu le 12 janvier 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de sa décision D-2018-175 (aux paragraphes 81 et suivants), la Régie approuvait les modalités proposées par Gazifère quant au processus de révision de la méthode d'élaboration de son plan de développement et l'autorisait à tenir, à ce sujet, un maximum de quatre (4) séances de travail regroupant également le distributeur, les intervenants reconnus au dossier R-4032-2018 et le personnel de la Régie.

Par la présente, Gazifère invite donc les intervenants reconnus aux dossiers R-3969-2016 et R-4032-2018, soit l'ACEFO, l'ACIG, la FCEI, le GRAME et SÉ-AQLPA, ainsi que le personnel de la Régie, à participer à une séance de travail portant, d'une part, sur les critères applicables aux fins d'analyser la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gazifère et, d'autre part, sur la révision de la méthode d'élaboration de son plan de développement.

Cette séance de travail à deux volets aura lieu le 3 juin 2019, de 9h à 16h, aux bureaux de Gazifère, à Gatineau, au 706 Boul. Greber.

Un ordre du jour relatif à cette séance de travail sera transmis à tous les participants au plus tard le 29 mai 2019.

Nous vous invitons à transmettre une confirmation de présence à cette rencontre directement à Gazifère, auprès de madame Julie-Christine Lacombe, au (819) 776-7798 ou par courriel à julie-christine.lacombe@gazifere.com. Nous prions les participants d'indiquer toute allergie ou restriction alimentaire au moment de cette confirmation.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sncrl



Adina Georgescu
ACG/

c.c. (par courriel seulement)
Me Guy Sarault (ACIG)
Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

